



Socialement responsable

FÉDÉRATION C.F.T.C.

Chimie Mines Textile Energie

Secteur Mines

Compte rendu de la réunion du Groupe de Travail ASS/ANGDM

Le 6 mai, s'est tenue la deuxième réunion du Groupe de travail ASS à l'ANGDM. La délégation CFTC était composée de SCHIRLE Kurt, FLUET Hervé et MARGHERITA Raphaël.

L'objectif de la Direction est d'adapter les prestations à la réalité budgétaire (voir CR du dernier CA) comme l'exigent les tutelles.

3 points étaient inscrits à l'ordre du jour :

- Point 1 – état d'avancement de l'exécution budgétaire ASS
- Point 2 – proposition de modification du règlement national ASS
- Point 3 – mines de fer.

Déclaration de l'Interfédérale en début de séance :

« Monsieur le Président,

Les Fédérations, à l'unanimité, n'ont décidé de discuter ce jour que le point 1 et 3. Les Fédérations n'ouvriront le débat qu'après avoir été reçues par les Tutelles. Elles vous demandent de faire part aux Ministères de notre intervention. »

Point 1

Une présentation affinée nous a été présentée comme vous pouvez le constater. Les besoins sont estimés à 1 M€ pour égaliser les comptes. Ce qui est intéressant, au vu des tableaux présentés, est l'évolution budgétaire depuis 2013 à ce jour.

Point 2

Sera peut-être débattu à une prochaine réunion, suivant la réponse des Tutelles.

Point 3

La délégation CFTC est d'accord avec l'avenant proposé, concernant la convention de gestion des mines de fer permettant la révision des loyers suite aux travaux de réhabilitation (document joint en annexe).

La délégation CFTC considère que :

- Il est urgent que les Ministères reçoivent les partenaires sociaux comme ils s'y étaient engagés au mois de décembre.
- Au vu des budgets réalisés depuis 2013 (date de transfert ASS), l'Etat peut compenser le déficit budgétaire constaté en fin d'année 2018 et qui a des incidences sur les budgets à venir.
- L'Etat joue un double jeu. Il exprime la volonté de maintien à domicile et de l'autre côté, il refuse d'équilibrer le budget 2019 dont elle a validé les décisions d'évolution des prestations.
- Etc.

La CFTC restera très vigilante à la suite du dossier et n'exclut à ce jour aucune action. Elle vous tiendra informés au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

Le sujet de l'évolution de l'ASS sera à l'ordre du jour du bureau du 4 juin. Faites-nous part de votre réflexion sur le sujet.

- La prochaine réunion ASS est fixée au 28.05
- Le CA le 20.06.

Les dates pourront être modifiées en fonction de l'actualité.

Pour la délégation

Raphaël MARGHERITA